

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article2399>



Le Saint-Esprit

- Vie de la Paroisse - Doyenné -



Date de mise en ligne : vendredi 3 juin 2022

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

Chaque dimanche, nous professons : " Je crois en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie..."

L'Esprit Saint est créateur. Il "donne la vie" naturelle, en participant à la création des choses (Gn I et II) ; mais aussi et surtout la vie surnaturelle.

Consubstantiel au Père et au Fils, nous l'adorons. Il est lui aussi tout-puissant... Ainsi, il peut nous sanctifier, et cela passe par l'Eglise, appelée le « Temple de l'Esprit Saint », à laquelle il accorde la plénitude de la vérité, "veillant à ce qu'elle ne soit jamais exposée à la moindre erreur" (encyclique Divinum de Leon XIII)



Déjà, il avait assisté les auteurs de la Bible. Il nous sanctifie aussi par ceux qui ont reçus de l'Eglise missions et grâces spéciales pour guider, confesser, enseigner les fidèles...

Il nous sanctifie encore par l'Eglise en ses sacrements. Au baptême, nous avons reçu la vie divine par l'Esprit Saint. Il intervient dans tous les sacrements, portant les dons divins dont il est l'auteur, et il est lui-même le don suprême car il vient dans nos âmes. Il fait cela notamment par la confirmation, qui nous rend soldats du Christ, et donne les 7 dons de l'Esprit (crainte, science, sagesse, force, intelligence, piété, conseil).

Je vous encourage à recevoir et redécouvrir ce sacrement et à relire les encycliques de Leon XIII et de S. Jean Paul II Dominum et vivificantem, ou les derniers "Théophile" disponibles au presbytère. Laissons-le agir en nous et prions Marie qui l'a écouté pleinement. Alors, nous serons dans la communion des saints, comprendrons mieux l'enseignement de l'Eglise et la Bible, et serons de plus en plus unis au Cœur de Jésus, proposé à notre prière en juin. Comme il a transformé de peureux pêcheurs en zélés missionnaires, il nous transformera en propagateur de la Bonne Nouvelle. Nous, confirmés, rappelons-nous de ce que nous dit le concile Vatican II. "

Par le sacrement de confirmation, (les fidèles) sont plus parfaitement liés à l'Eglise, sont dotés d'une force spéciale de l'Esprit Saint, et sont tenus plus strictement en tant que vrais témoins du Christ, de répandre ou de défendre la foi par la parole et par l'action." (LG n°11).

Mathieu TREZIERES